



**DEMANDE D'AUTORISATION D'ABATTAGE OU D'ARRACHAGE D'ARBRES  
DANS LES ESPACES NATURELS SENSIBLES DE LA COMMUNE D'IGNY  
POUR ASSURER LE MAINTIEN DE LA BIODIVERSITÉ**

Cette autorisation est exigible en application de la délibération n° 2024/10/10/31 instituant les demandes pour l'abattage ou l'arrachage d'arbres.

La présente demande et les pièces annexes doivent être :

- Soit adressées par courriel à l'adresse suivante : [developpementdurable@igny.fr](mailto:developpementdurable@igny.fr)
- Soit adressées par voie postale à l'adresse suivante : service développement durable – 8 rue Ampère

**1. DEMANDEUR**

Madame  Monsieur

**Nom** : .....

**Prénoms** : .....

**Coordonnées du demandeur**

**Adresse :**

Numéro, voie, lieu-dit : .....

Commune : .....

Code postal : .....

**Téléphone fixe** : ..... **Téléphone mobile** : .....

**Courriel** : .....

**2. TERRAIN**

**Adresse du terrain :**

Numéro, voie : .....

Commune : .....

Code postal : .....

Résidence principale  Résidence secondaire

**Références cadastrales** (section et numéro) : .....

**3. VOLET PAYSAGER Motifs de la demande d'abattage :**

.....

.....  
.....  
.....

**Essence et nombre d'arbre(s) concerné(s) par la demande d'abattage**

<b>ESSENCES VEGETALES</b>	<b>NOMBRE D'ARBRE(S) A ABATTRE</b>

- **ENGAGEMENT DU DEMANDEUR**

Je soussigné(e), auteur de la présente demande, certifie exacts les renseignements fournis.

Je m'engage à replanter, dans un délai de 6 mois, le même nombre et les mêmes espèces d'arbres ayant reçu un accord d'abattage. Et à replanter uniquement des essences locales.

Le jour de l'abattage, l'arrêté municipal d'autorisation sera affiché sur le terrain du propriétaire et sera visible depuis le domaine public.

**Essence et nombre d'arbre(s) replantés**

<b>ESSENCES VEGETALES</b>	<b>NOMBRE D'ARBRE(S) A PLANTER</b>

A : ....., Le .....

**Signature :**

- **PIECES A JOINDRE**

- Un croquis permettant de localiser sur le terrain :
  - le ou les arbre(s) qu'il est projeté d'abattre ou d'arracher
  - le ou les arbre(s) qu'il est prévu de replanter
- Une ou des photographies, si nécessaire